

BE-A0523_721537_802185_FRE

Inventaire des archives du notaire Xavier
Delrée à Theux, 1878-1919



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoire.....	7
II. Minutes.....	8
2 - 45 Minutes. 14 juin 1878 - 6 août 1919.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Xavier Delrée (Theux)

Période:

1878-1919

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.6787

Etendue:

- Etendue inventoriée: 5.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 45.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Xavier Delrée.

HISTORIQUE

Le notaire Xavier Delrée a exercé de 1878 à 1919 à Theux.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Xavier Delrée ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Paul-Henry Thiry, résidant à Theux, le 8 juin 2011.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Xavier Delrée à Theux.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fond.

Description des séries et des éléments

1	I. RÉPERTOIRE Répertoires chronologiques. 1878-1919.	25 cahiers
---	---	------------

II. MINUTES

2	2 - 45 MINUTES. 14 JUIN 1878 - 6 AOÛT 1919. 14 juin 1878 - 25 décembre 1878 (n°1-56).	1 liasse
3	7 janvier 1879 - 31 décembre 1879 (n°1-89).	1 liasse
4	8 janvier 1880 - 31 décembre 1880 (n°1-126).	1 liasse
5	2 janvier 1881 - 30 décembre 1881 (n°1-148).	1 liasse
6	9 janvier 1882 - 26 décembre 1882 (n°1-139).	1 liasse
7	7 janvier 1883 - 31 décembre 1883 (n°1-141).	1 liasse
8	6 janvier 1884 - 29 décembre 1884 (n°1-130).	1 liasse
9	5 janvier 1885 - 26 décembre 1885 (n°1-117).	1 liasse
10	3 janvier 1886 - 29 décembre 1886 (n°1-159).	1 liasse
11	3 janvier 1887 - 30 décembre 1887 (n°1-153).	1 liasse
12	2 janvier 1888 - 29 décembre 1888 (n°1-162).	1 liasse
13	2 janvier 1889 - 24 décembre 1889 (n°1-108).	1 liasse
14	18 janvier 1890 - 29 décembre 1890 (n°2-94).	1 liasse
15	5 janvier 1891 - 28 décembre 1891 (n°1-122).	1 liasse
16	4 janvier 1892 - 29 décembre 1892 (n°1-141).	1 liasse

17	2 janvier 1893 - 20 décembre 1893 (n°1-121).	1 liasse
18	3 janvier 1894 - 31 décembre 1894 (n°1-127).	1 liasse
19	6 janvier 1895 - 31 décembre 1895 (n°1-108).	1 liasse
20	7 janvier 1896 - 17 décembre 1896 (n°1-74).	1 liasse
21	11 janvier 1897 - 17 décembre 1897 (n°2-79).	1 liasse
22	4 janvier 1898 - 31 décembre 1898 (n°2-129).	1 liasse
23	3 janvier 1899 - 28 décembre 1899 (n°1-142).	1 liasse
24	3 janvier 1900 - 28 décembre 1900 (n°2-122).	1 liasse
25	5 janvier 1901 - 31 décembre 1901 (n°1-108).	1 liasse
26	7 janvier 1902 - 30 décembre 1902 (n°1-157).	1 liasse
27	4 janvier 1903 - 29 décembre 1903 (n°1-123).	1 liasse
28	17 janvier 1904 - 28 décembre 1904 (n°2-133).	1 liasse
29	12 janvier 1905 - 31 décembre 1905 (n°1-114).	1 liasse
30	8 janvier 1906 - 31 décembre 1906 (n°1-144).	1 liasse
31	2 janvier 1907 - 27 décembre 1907 (n°1-153).	1 liasse
32	7 janvier 1908 - 31 décembre 1908 (n°1-140).	1 liasse

33	8 janvier 1909 - 30 décembre 1909 (n°2-108).	1 liasse
34	12 janvier 1910 - 24 décembre 1910 (n°1-131).	1 liasse
35	2 janvier 1911 - 31 décembre 1911 (n°1-181).	1 liasse
36	2 janvier 1912 - 29 décembre 1912 (n°1-171).	1 liasse
37	13 janvier 1913 - 21 mai 1913 (n°3-82).	1 liasse
38	5 juin 1913 - 30 décembre 1913 (n°85-177).	1 liasse
39	6 janvier 1914 - 22 décembre 1914 (n°1-71).	1 liasse
40	9 janvier 1915 - 26 décembre 1915 (n°1-42).	1 liasse
41	6 janvier 1916 - 29 décembre 1916 (n°2-94).	1 liasse
42	15 janvier 1917 - 28 décembre 1917 (n°2-106).	1 liasse
43	10 janvier 1918 - 30 juillet 1918 (n°2-117).	1 liasse
44	5 août 1918 - 31 décembre 1918 (n°119-221).	1 liasse
45	8 janvier 1919 - 6 août 1919 (n°1-133).	1 liasse